

CHAMPAGNAC-LA-PRUNE

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2023

Présents : BIDAULT Christelle, BOMBAL Jacques, BRINDEL Bruno, CHATAUR Jean-Paul, JAUILHAC Stéphanie, LEFEVBRE Serge, MARTY Lionel, NAVEZ Grégoire, POUGET Roland

Excusés : DUBOIS Michel (procuration à BIDAULT Christelle), FAUCHER Sandra (procuration à NAVEZ Grégoire)

Désignation d'un secrétaire de séance : POUGET Roland

Approbation du procès-verbal du 21 janvier 2023 : approuvé à l'unanimité

DCM N° 2023-03 : Choix du maître d'œuvre pour le projet de construction d'un restaurant-multiservices

Madame le Maire rappelle la délibération du 08 décembre 2022 validant le préprogramme et autorisant le lancement du marché de maîtrise d'œuvre pour le projet de construction d'un restaurant-multiservices.

Deux cabinets d'architectures ont répondu à la consultation par procédure adaptée :

- SCP D'ARCHITECTURE LANGEAU VIGNAL SOUFFRON
- SARL COSSET ARCHITECTE

Après analyse des offres, madame le Maire propose de retenir l'offre du cabinet SCP D'ARCHITECTURE LANGEAU VIGNAL SOUFFRON pour la maîtrise d'œuvre du projet de construction d'un restaurant-multiservices

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- choisit le cabinet SCP D'ARCHITECTURE LANGEAU VIGNAL SOUFFRON pour un montant Hors Taxes de 43 125 €, offre la mieux-disante
- autorise madame le Maire à signer la commande correspondante et lui confère en tant que de besoin, toute délégation pour le bon déroulement de cette mission
- dit que les crédits seront prévus au budget d'investissement de la commune pour l'année 2023

Résultat du vote Pour : 7 Abstentions : 4 (B.RINDEL, S.JAUILHAC, S.LEFEVBRE, R. POUGET)

DCM N° 2023-04 : Participation financière au nouveau centre de secours d'Argentat sur Dordogne

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'un nouveau centre d'incendie et de secours doit être construit sur la commune d'Argentat sur Dordogne.

La Communauté de communes de Xaintrie Val' Dordogne a fait le choix de prendre en charge la construction de cette nouvelle caserne assurant la protection des communes du secteur de 1^{er} appel de l'actuel CIS d'Argentat Sur Dordogne.

Le SDIS participe au financement à hauteur de 40 % des travaux déduction faite des aides pouvant être consenties par l'Etat. La part des collectivités défendues en 1^{er} appel représentera 60% du montant de l'opération de construction.

La répartition de cette part est définie au prorata de la population des différentes communes défendues par le CIS d'Argentat sur Dordogne. Pour la Commune de Champagnac la Prune, la contribution représente 2.33% de 60% du cout total prévisionnel HT soit 15 453.98 €. Cette participation peut être versée en plusieurs échéances.

Une convention doit être signée entre la commune et la Communauté de communes de Xaintrie Val' Dordogne.

Madame le Maire propose au conseil d'étaler la participation sur 8 ans.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré:

- autorise madame le Maire à signer la convention avec la Communauté de communes Xaintrie Val' Dordogne pour la participation de la commune au centre de secours d'Argentat sur Dordogne à hauteur de 2.33 % de 60% du cout total. Celle-ci sera versée en 8 échéances annuelles.

Résultat du vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

DCM N° 2023-05 : Contractualisation des aides départementales 2023-2025

Madame le Maire présente au Conseil municipal le tableau récapitulatif de la proposition définitive d'intervention du Département pour la période 2023-2025 pour les opérations d'investissement de la commune.

Ces aides font l'objet d'une contractualisation entre le Département et la commune dans le cadre d'un « Contrat de Solidarité Communale 2023-2025 ».

Maitre d'ouvrage	Libellé projet	Montant HT du projet	Aide CD	Aide CD (%)	Catégorie d'aide	Catégorie d'aide -Libellé	Année	Priorité
CHAMPAGNAC-LA-PRUNE	Isolation de la mairie avec amélioration de la performance énergétique	30 000 €	12 000 €	40,00%	2.2	Rénovation énergétique- Bâtiment sans loyer	2 023	2
CHAMPAGNAC-LA-PRUNE	Changement du mode de chauffage à la mairie	15 000 €	6 000 €	40,00%	2.2	Rénovation énergétique- Bâtiment sans loyer	2 023	3
CHAMPAGNAC-LA-PRUNE	Réfection d'un logement locatif (ancienne poste) avec amélioration de la performance énergétique	101 084 €	30 000 €	29,68%	2.1	Rénovation énergétique- Bâtiment avec loyer	2 023	3
CHAMPAGNAC-LA-PRUNE	Construction d'un restaurant T1 avec amélioration de la performance énergétique	460 000 €	77 000 €	16,74%	5	Projets structurants	2 023	1
CHAMPAGNAC-LA-PRUNE	Remise aux normes logement locatif de la commune	5 000 €	1 250 €	25,00%	1.1	Autres équipements communaux incendie accessibilité- Travaux	2 023	3

Madame le Maire précise que ce dernier peut faire l'objet de modification sur demande écrite de la commune, dans la limite de l'enveloppe globale contractualisée. Toute modification fera l'objet d'un avenant signé.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré:

- approuve le Contrat de Solidarité Communale 2023-2025 avec le Département, ci-dessus,
- autorise madame le Maire à signer ce contrat avec le Département de la Corrèze ainsi que tout document permettant l'obtention de ces aides financières

Résultat du vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

Le Maire, Christelle BIDAULT